

**Motion du 5 février 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Michèle Rouillet, Pierre Scherb, Michel Nargi, Véronique Latella et Georges Martinoli: «Sécurisons le métier d'agent de la police municipale».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024 dans le rapport M-1406 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant :

- l'évolution du métier des agents de la police municipale (APM) qui a commencé en 2006 avec la motion M-625 alors qu'ils étaient encore appelés agents de sécurité municipaux (ASM);
- la non-reconnaissance au niveau suisse de la formation d'APM qui est spécifique au seul canton de Genève, ce qui péjore la mobilité professionnelle des agents;
- que les nouvelles formes de criminalité auxquelles sont confrontés les APM doivent nous amener à réfléchir à l'adaptation des moyens pour répondre à celle-ci;
- la nécessité d'étudier les conséquences de l'octroi du brevet fédéral de policier aux APM afin de voir si celui-ci permettra d'améliorer leurs conditions de travail et la sécurité de la population;
- l'engagement du Conseil administratif d'octroyer une classe salariale supplémentaire aux APM,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de débloquer sans attente la classe salariale supplémentaire promise aux agents de la police municipale (APM);
- d'étudier les conséquences financières, sécuritaires et pratiques de faire passer le brevet fédéral de policier aux APM;
- de présenter un rapport de faisabilité au Conseil municipal dans les six mois qui suivront l'acceptation de cette motion.